Élu·e·s
du groupe
Saint-Herblain
en Commun

Conseil municipal du 10 octobre 2022

Intervention de **Florence GASCOIN**

Délibération n°19 : AVENANT FINANCIER N°1 A LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT ENTRE LA VILLE DE SAINT-HERBLAIN ET VYV3 PAYS DE LA LOIRE POLE ACCOMPAGNEMENT ET SOINS

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Concernant cette délibération, nous avons deux points à soulever.

Comment est-il possible qu'une crèche soit déficitaire dès son ouverture ?

Du point de vue des parents, il est difficilement compréhensible que cette nouvelle crèche n'ait pu accueillir le nombre de jeunes enfants prévus. Ils pourraient même se sentir 2 fois plus pénalisés car en plus de ne pouvoir faire garder leur enfant dans cette crèche, il paient - par leurs impôts - le déficit de la structure.

Le covid d'abord évoqué en commission pour légitimer ce déficit n'est pas la raison première. Le défaut de recrutement ensuite précisé par mail semble davantage cohérent aux vues de la crise que traverse le secteur de la petite enfance.

Or Monsieur TALLEDEC lorsque nous avons demandé en début de commission des informations sur les recrutements en cours dans les crèches vous avez répondu que vous n'aviez pas été informé de difficultés particulières concernant ce sujet.

Nous le savons toutes et tous que pour beaucoup de parents avoir une place en crèche est un véritable casse-tête. Ils sont généralement sur liste d'attente pour trouver un mode de garde pour leurs enfants. Cette nouvelle crèche "Les enfants de Lucie" a-t-elle suffisamment communiqué auprès des Herblinoises et Herblinois pour compléter ses quotas ?

Nous nous demandons, compte tenu de ces éléments, pourquoi n'est- il pas envisagé que la ville porte elle-même, cette crèche ?

Puisque nous pallions les difficultés financières de cette crèche, quel contrôle avons nous sur sa gestion par le Groupe VYV3 car qu'il s'agisse de jeunes enfants ou de personnes vieillissantes, le Groupe VYV3 a un problème de gestion financière ?

Le deuxième point est, comment se fait-il que l'on soit capable d'aider une crèche et que l'on laisse partir nos anciens.

En effet, lors du conseil municipal du 27 juin dernier nous vous avions interpellé sur les domiciles collectifs qui allaient fermer suite à un problème de gestion de ce même groupe.

Ces domiciles collectifs qui fonctionnaient très bien et qui hébergeaient 75 personnes âgées sur leur 5 structures avec un personnel adapté, ne seraient plus viables faute d'équilibre budgétaire et pour des raisons liées à l'évolution de l'autonomie des personnes . Le personnel travaillant dans ces foyers est pourtant qualifié pour le faire et est soutenu par du personnel médical extérieur qui intervient tous les jours.

Cette situation n'est pas concevable. Nous manquons de structures pour accueillir des personnes âgées qui sont encore autonomes mais ne peuvent plus rester à domicile. Ce mode d'hébergement est un excellent compromis puisque la personne a son propre logement et bénéficie d'un accompagnement avec un personnel soignant adapté ainsi que des lieux de convivialité.

D'ailleurs dans beaucoup de communes ce type de structure se met en place comme à Brain sur Allonnes dans la Sarthe ou la commune fait construire deux bâtiments pour des logements inclusifs.

La commune de Saint-Herblain aurait pu, dès l'alerte faite par le collectif créé pour conserver l'établissement de la Crémetterie, se saisir du dossier pour empêcher sa fermeture et pourquoi pas proposer une convention avec ce domicile collectif, afin de ne pas laisser nos aînés et leur famille dans l'angoisse de trouver un EPHAD pouvant les accueillir. Pour certaines et certains d'entre eux, le stress a accéléré leur fin de vie !

Comment peut-on mettre dans un état de stress des personnes qui sont déjà fragiles ? Elles ont le droit à tous nos égards et toute notre attention.

A l'heure actuelle, nous savons qu'il y a des réunions entre bailleurs, communes et le département et nous espérons que la Municipalité de Saint-Herblain sera très active pour trouver une solution pour conserver ce type d'hébergement pour séniors.

Vous avez toutes et tous reçu le tract de ce collectif qui se bat pour leurs parents ou pour les résidents de ces domiciles collectifs. Nous vous invitons à le lire et à participer au rassemblement qui est prévu le 17 octobre à 10h30 devant la préfecture.

Et ainsi nous prendrons soin de la même manière des plus petits comme des plus anciens.